



## Règlement de la consultation (RC)

### REFONTE DU SITE INTERNET DE L'OFDT

**Date limite de réception des offres :**

**30 mai 2023 à 12 heures**

**REMISE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 2132-2 ET R. 2132-7 DU CODE DE LA  
COMMANDE PUBLIQUE**

**Document à retourner paraphé et signé par le candidat avec l'offre correspondante**

# Sommaire

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>1. SECTION I : pouvoir adjudicateur</b> .....	<b>3</b>
1.1. Coordonnées de l'acheteur public .....	3
1.2. Contact .....	3
1.3. Adresse postale à laquelle la copie de sauvegarde peut être envoyée .....	3
<b>2. SECTION II : objet du marché</b> .....	<b>4</b>
2.1. Description du marché .....	4
2.2. Mode de passation .....	4
2.3. Division en lots .....	4
2.4. Variantes.....	5
2.4.1. Variantes obligatoires .....	5
2.5. Durée et calendrier du marché .....	5
2.5.1 Sur la tranche ferme.....	5
2.5.2 Sur la tranche optionnelle .....	5
2.6. Forme et prix de l'accord-cadre .....	5
2.7. Modification du marché .....	6
2.8. Nomenclatures .....	6
2.9. Conditions de participation des candidats .....	6
2.10. Questions posées par les candidats .....	7
<b>3. SECTION III : procédure</b> .....	<b>7</b>
3.1. Contenu du dossier de consultation des entreprises.....	7
3.2. Candidature .....	8
3.2.1. Un premier dossier intitulé « CANDIDATURE » .....	8
3.2.2. Un second dossier intitulé « OFFRE » .....	8
A propos du mémoire technique .....	9
3.3. Dépôt des candidatures et des offres .....	10
3.4. Examen des candidatures et des offres.....	10
3.4.1. Examen des candidatures .....	10
3.4.2. Critères de sélection des offres .....	10
Au titre du critère "valeur technique" :.....	12
Au titre du critère "prix" :.....	12
3.5. Attribution du marché.....	13
3.5.1. Information des candidats et des soumissionnaires non retenus .....	14
<b>4. ANNEXE n°1</b> .....	<b>14</b>

# 1. SECTION I : pouvoir adjudicateur

## 1.1. Coordonnées de l'acheteur public

**Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT)**

69 rue de Varenne

75007 PARIS CEDEX

Téléphone : 01 41 62 77 16

Profil acheteur : <https://www.ofdt.fr/ofdt/appels-d-offres/>

Type de pouvoir adjudicateur : Groupement d'intérêt public national

Représentant du pouvoir adjudicateur : Le directeur de l'OFDT

Présentation de l'OFDT : Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), alors observatoire français des drogues et des toxicomanies, est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'apporter à ses membres ainsi qu'aux professionnels du champ et au grand public un éclairage sur le phénomène des usages de drogues, licites et illicites, et des conduites addictives, et notamment des jeux d'argent et de hasard, en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen.. A cet effet, il constitue un dispositif permanent d'observation et d'enquêtes tant en ce qui concerne les évolutions des consommations et des conduites addictives, les produits et les profils et pratiques des consommateurs que leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales des consommations et des trafics ainsi que les pratiques professionnelles des intervenants concernés par ces politiques. Il assure le recueil, l'analyse, la synthèse et la valorisation des connaissances sur l'ensemble du champ de la politique publique. Il apporte un concours méthodologique à la préparation et au suivi des travaux d'évaluation du plan gouvernemental.

Il renseigne et documente de multiples questions dans le domaine des substances psychoactives et des dépendances. Qui consomme et comment ? Quels produits ? Quels dommages sanitaires et sociaux les usages occasionnent-ils ? Quelles sont les opinions et les perceptions sur les drogues ? Quelles réponses publiques sont apportées au phénomène ? Comment évoluent les marchés ? L'OFDT travaille également sur les jeux de hasard et d'argent et la question de l'abus d'écrans.

L'OFDT est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), agence de l'Union européenne basée à Lisbonne, qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues illicites et des toxicomanies et leurs conséquences ([www.emcdda.europa.eu](http://www.emcdda.europa.eu)).

## 1.2. Contact

Pour obtenir des renseignements administratifs ou d'ordre technique :

Courriel : [marches@ofdt.fr](mailto:marches@ofdt.fr)

## 1.3. Adresse postale à laquelle la copie de sauvegarde peut être envoyée

**Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT)**  
69 rue de Varenne  
75007 PARIS

## 2. SECTION II : objet du marché

### 2.1. Description du marché

La présente consultation concerne un marché de Techniques de l'information et de la communication (TIC), mono attributaire.

**Le marché est un marché à tranches comprenant :**

**1 tranche ferme incluant les missions de :**

- Conception, développement et mise en production du nouveau site web en version française <https://www.ofdt.fr/> et en version anglaise <https://en.ofdt.fr/>
- Charte graphique constituant le nouvel habillage graphique du portail documentaire <https://bdoc.ofdt.fr/>,
- Mise en place des 400 pages (pages institutionnelles et contenus élémentaires ne pouvant pas faire l'objet d'un import) des versions françaises et anglaises d'après les contenus rédactionnels et iconographiques fournis par l'OFDT ou récupérées sur les sites web actuels
- Mise en place d'environ 800 contenus élémentaires de type publications OFDT et de l'ensemble des éléments associés (fichiers associés, visuels, contenus rédactionnels, liens...) dans la version française et anglaise pouvant être basées sur un import de fichier
- Hébergement, sécurité, sauvegarde, et Tierce Maintenance Applicative (TMA) : sur 1 an renouvelable tacitement sur 3 années pour la prise en charge par le prestataire de missions :
  - Hébergement des sites en pré production et production,
  - Sécurité des sites en pré production et production,
  - Sauvegarde des sites,
  - Tierce Maintenance Applicative.

**1 tranche optionnelle incluant des missions de :**

- Tierce Maintenance évolutive (TME) : Accompagnement sous forme d'accord-cadre à prix unitaires qui feront l'objet de bons de commande. Cette tranche optionnelle pourra être déclenchée dans les 48 mois suivants la signature du marché.

**Le détail des prestations attendues figure dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).**

### 2.2. Mode de passation

Il s'agit d'un marché public de services passé en procédure formalisée et selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

### 2.3. Division en lots

L'absence d'allotissement dans le cadre de la présente consultation se justifie comme suit : les lots du présent marché sont interdépendants et un allotissement n'aurait pas été pertinent et aurait rendu complexe l'exécution du marché

Le marché est indivisible et doit être complètement chiffré dans l'offre ; à défaut, l'offre sera considérée comme irrégulière et, en tant que telle, sera rejetée sans préjudice de l'éventuelle application des dispositions de la section III permettant, si le pouvoir adjudicateur l'autorisait, de régulariser les offres irrégulières.

## 2.4. Variantes

### 2.4.1. Variantes obligatoires

Sans objet.

## 2.5. Durée et calendrier du marché

### 2.5.1 Sur la tranche ferme

Le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la période de fin de garantie du site (date estimée : mars 2025), selon les jalons prévisionnels suivants :

- **Refonte des sites en version française et anglaise** : délai de 38 semaines à compter de la signature du marché (démarrage estimé le 26 juin 2023, livraison de la version finale en mars 2024 au plus tard et début de la garantie) ; durée non renouvelable.
- **Mise en cohérence graphique du portail documentaire** : délai de 38 semaines à compter de la signature du marché ; durée non renouvelable.
- **Analyse d'audience** : elle doit être réalisée au moment de la mise en ligne des nouveaux sites web.
- **Hébergement, sécurité, sauvegarde, et Tierce Maintenance Applicative (TMA)** : sur 1 an renouvelable tacitement sur 3 années pour la prise en charge par le prestataire de missions. Le prestataire ne pourra s'opposer à la reconduction du marché. La décision de reconduction et non reconduction sont laissées à l'appréciation discrétionnaire du pouvoir adjudicateur. Aucune indemnité ne saurait être demandée au titre de la non-reconduction du marché. Le cas échéant, la décision de ne pas reconduire le marché sera notifiée au prestataire par l'OFDT, par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard un mois avant la date d'échéance de la période en cours.

Comme prévu par l'article 3.4 du CCAP, une garantie corrective d'une durée minimale de 12 mois est attendue après la livraison des prestations.

### 2.5.2 Sur la tranche optionnelle

- **Tierce Maintenance évolutive (TME)** : Accompagnement sous forme d'accord-cadre à prix unitaires qui feront l'objet de bons de commande. Cette tranche optionnelle pourra être déclenchée dans les 48 mois suivants la signature du marché.

## 2.6 Forme et prix de l'accord-cadre

Il s'agit d'un marché public mixte, à prix unitaires et à prix forfaitaires, correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre mono-attributaire :

- **La refonte des sites et la mise en cohérence graphique du portail documentaire, la mise en place des contenus, ainsi que l'hébergement du site en pré production et production, la sécurité du site en pré production et production, les sauvegardes du site et la Tierce Maintenance Applicative** relèvent du marché ordinaire à prix forfaitaire ;
- **La Tierce Maintenance Évolutive (TME)**, si la tranche optionnelle est activée, relève de l'accord-cadre à prix unitaires, et fera l'objet de bons de commande.

Le montant maximum pour toute la durée du marché public mixte, reconduction comprise pour les prestations soumises à accord-cadre, est de 250 000€ HT, incluant la partie forfaitaire liée à la refonte du site. La partie à bon de commande est sans montant minimum.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité dans l'hypothèse où des bons de commandes ne lui seraient pas passés.

## 2.7. Modification du marché

L'OFDT se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public dans les conditions fixées aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-10 du code de la commande publique

## 2.8. Nomenclatures

72413000-8 Services de conception de sites WWW (World Wide Web)

72212220-7 Services de développement de logiciels de gestion d'internet et d'intranet

72212224-5 Services de développement de logiciels d'édition de pages web

50324100-3 Services de Maintenance des systèmes

## 2.9. Conditions de participation des candidats

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

L'OFDT se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.10. Questions posées par les candidats

Les candidats peuvent poser leurs questions jusqu'à 7 jours avant la date limite de remise des offres en contactant directement l'OFDT (Cf. chapitre 1.2. Contact du RC).

Si la réponse le justifie, celle-ci sera communiquée sur le profil d'acheteur de l'OFDT :

- <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

## 3. SECTION III : procédure

### 3.1. Contenu du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, après identification sur le profil acheteur, ci-après : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Pour ceci, les candidats doivent impérativement s'inscrire sur le profil acheteur. Sur ce site, ils doivent indiquer leurs coordonnées, leur adresse électronique et le nom d'un correspondant. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

## 3.2. Candidature

### 3.2.1. Un premier dossier intitulé « CANDIDATURE »

Ce dossier doit rassembler :

- La **lettre de candidature (formulaire DC1 disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou document équivalent**
- La **déclaration sur l'honneur** prévue à l'article R.2143-3 du code de la commande publique justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires (*modèle proposé en annexe 1 au présent règlement de la consultation*) ;
- La **preuve que le signataire a bien la capacité juridique d'engager la société** (soit en fournissant un k-bis si le signataire y figure, soit en fournissant un k-bis et une délégation de pouvoir d'une personne y figurant) ;
- La **déclaration du candidat individuel (formulaire DC2 disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)** dûment complétée présentant la société candidate et indiquant notamment :
  - les **chiffres d'affaires** des trois derniers exercices (global et concernant les services objet du marché), l'excédent brut d'exploitation et le résultat net,
  - les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
  - Les **références du candidat** pour la réalisation de prestations comparables à celles objet du marché, au cours des trois dernières années, en indiquant le client (public et/ou privé), la date de réalisation et le montant ;
- Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

### 3.2.2. Un second dossier intitulé « OFFRE »

Ce dossier doit rassembler :

- L'**acte d'engagement** (formulaire ATTRI disponible à l'adresse suivante <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2019>), complété, daté et signé et son annexe
- L'**offre détaillée** comprenant :
  - Un mémoire technique détaillé ;
  - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
  - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

La langue utilisée dans l'offre doit être le français.

Le délai de validité de l'offre est fixé à 4 mois à compter de la date limite de la remise des offres.

En tant que de besoin, l'OFDT peut solliciter des candidats la prorogation du délai de validité des offres. Pour ce faire, il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats via la plateforme PLACE.

La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre



## **A propos du mémoire technique**

Le candidat, dans sa réponse à l'appel d'offres, devra exposer une présentation détaillée de la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation du projet.

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard du mémoire technique joint par le candidat à l'appui de son offre. Le candidat produira à l'appui de son offre un mémoire technique dont plan du contenu attendu est le suivant :

- Présentation de l'entreprise
- Présentation détaillée de l'équipe projet et de l'expertise
- Macro planning du projet détaillant les phases de validation importantes et les phases d'audits prévus
- Compréhension des objectifs de la refonte et présentation des éléments de stratégie proposés par le prestataire pour y répondre
- Présentation des outils utilisés pour la conduite de projet
- Présentation justifiée et argumentée de la solution logicielle retenue (CMS), des modules/plugins associés et des développements spécifiques
- Présentation de la méthodologie et du détail des missions de conception et de développement portant sur les différentes étapes clés du projet
  - Personas
  - Stratégie webmarketing
  - Architecture de l'information et arborescence
  - Wireframes
  - Charte graphique
  - Développement front end
  - Développement back end
  - Optimisations SEO, qualité (Opquast), éco-conception et accessibilité (RGAA)
  - Mise en place et migration des contenus et données
  - Outil de suivi d'audience et configuration de rapports automatisés
  - Phase de recette, de tests utilisateurs, des jeux d'essai et des cas de tests
  - Phase de déploiement en production
- Présentation des différents documents produits dans le cadre de la mission (Document d'Architecture Technique, Plan Qualité...)
- Préconisations, méthodes et détails des prestations proposées en termes d'hébergement de sauvegarde, de sécurité, de TMA et de garanties
- Présentation des principes de fonctionnement de la Tierce Maintenance Évolutive (tranche conditionnelle)
- Présentation des risques identifiés pour le projet de refonte et des solutions préconisées par l'agence pour y faire face
- Présentation des éléments valorisant l'expertise du prestataire en :
  - Ergonomie et design web
  - Accessibilité des sites web
  - Référencement naturel et SEO
  - Qualités des sites web
  - Eco conception web
- Présentation d'exemples de références de l'agence pouvant mettre en valeur les points communs avec le projet de l'OFDT

### 3.3. Dépôt des candidatures et des offres

Les candidats doivent présenter une offre conforme aux clauses du CCAP, du CCTP et du règlement de la consultation. Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions sera rejetée.

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les dossiers doivent être déposés exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de l'OFDT, accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une copie de sauvegarde, par transmission sur support physique électronique (clé USB, carte mémoire...) ou sur support papier, est recommandée. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans le délai imparti pour la remise des offres au secrétariat général de l'OFDT. Elle doit être placée dans un pli fermé comportant le nom du candidat et la mention lisible « REFONTE DU SITE INTERNET DE L'OFDT »

Les candidatures et offres doivent être adressées, **sous pli fermé**, à l'OFDT au plus tard **le 30 mai 2023 avant 12 heures** par l'un des deux moyens suivants : « Marché 2023 Refonte site internet – copie de sauvegarde du dossier d'offre ».

**Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation ne seront pas retenus.**

### 3.4. Examen des candidatures et des offres

L'ouverture des plis n'est pas publique.

#### 3.4.1. Examen des candidatures

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article R2152-1 du Code de la commande publique seront éliminées.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté d'autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser une offre irrégulière à l'exception des offres anormalement basses.

Cette régularisation ne pourra avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre.

#### 3.4.2. Critères de sélection des offres

L'OFDT se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre par échanges écrits. Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Le marché sera attribué au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères et sous critères	Pondération	Enoncé du critère
<b>Critère 1</b>	<b>35 points</b>	<b>Prix des prestations</b>
<i>Sous-critère 1.1.</i>	<i>Prix de la tranche ferme</i>	
<i>Sous-critère 1.2.</i>	<i>Prix de la tranche optionnelle</i>	
<b>Critère 2</b>	<b>65 points</b>	<b>La valeur technique de l'offre s'apprécie sur la base du mémoire technique dans les conditions précisées à la section III du présent Règlement de la Consultation.</b>

Sous-critère 2.1.	Présentation de l'entreprise Présentation détaillée de l'équipe projet et de l'expertise
Sous-critère 2.2.	Macro planning du projet détaillant les phases de validation importantes et les phases d'audits prévus
Sous-critère 2.3.	Compréhension des objectifs de la refonte et présentation des éléments de stratégie proposés par le prestataire pour y répondre
Sous-critère 2.4.	Présentation justifiée et argumentée de la solution logicielle retenue (CMS), des modules/plugins associés et des développements spécifiques
Sous-critère 2.5.	Présentation de la méthodologie et du détail des missions de conception et de développement portant sur les différentes étapes clés du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Personas</li> <li>● Stratégie webmarketing</li> <li>● Architecture de l'information et arborescence</li> <li>● Wireframes</li> <li>● Charte graphique</li> <li>● Développement front end</li> <li>● Développement back end</li> <li>● Optimisations SEO, qualité (Opquast), éco-conception et accessibilité (RGAA)</li> <li>● Mise en place et migration des contenus et données <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place des pages institutionnelles</li> <li>○ Mise en place d'un lot de publications OFDT et de l'ensemble des fichiers associés</li> </ul> </li> <li>● Outil de suivi d'audience et configuration de rapports automatisés</li> <li>● Phase de recette, de tests utilisateurs, des jeux d'essai et des cas de tests</li> <li>● Phase de déploiement en production</li> </ul>
Sous-critère 2.6.	Méthodologie et principe de collaboration avec PMB Services pour la mission de création de charte graphique constituant le nouvel habillage graphique du portail documentaire
Sous-critère 2.7.	Préconisations, méthodes et détails des prestations proposées en termes d'hébergement de sauvegarde, de sécurité, de TMA et de garanties
Sous-critère 2.8.	Présentation des principes de fonctionnement de la Tierce Maintenance Évolutive
Sous-critère 2.9.	Présentation des différents documents produits dans le cadre de la mission (Document d'Architecture Technique, Plan Qualité...)
Sous-critère 2.10.	Présentation des éléments valorisant l'expertise du prestataire en : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Ergonomie et design web</li> <li>● Accessibilité des sites web</li> <li>● Référencement naturel et SEO</li> <li>● Qualités des sites web</li> <li>● Eco conception web</li> </ul>
Sous-critère 2.11.	Présentation argumentée de références de l'agence pouvant mettre en valeur les points communs avec le projet de l'OFDT

**Au titre du critère "valeur technique" :**

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard d'un mémoire technique dont le contenu est détaillé à l'article 3.2.2. du présent règlement de consultation.

**Au titre du critère "prix" :**

Le candidat qui fera l'offre financière moins disante obtiendra la note maximale. La note "prix" des autres candidats sera obtenue par application de la formule suivante :

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Montant de l'offre du candidat moins disant}}{\text{Montant de l'offre du candidat}} \times 30$$

- Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
- Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
- Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Il est rappelé aux candidats que les prix à 0€ ne sont pas autorisés dans le cadre de l'analyse des offres. L'OFDT se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure de mise en concurrence. Dans cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en sera informé. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

## 3.5. Attribution du marché

La décision d'attribution du marché sera notifiée au plus tard le 31/07/2023.

Le candidat dont l'offre aura été retenue sera invité à produire un acte d'engagement portant une signature manuscrite de la personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise, ainsi que le cachet de celle-ci.

### 3.5.1. Information des candidats et des soumissionnaires non retenus

Lorsque le pouvoir adjudicateur décide de rejeter une candidature ou une offre, il notifie par écrit à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre en lui indiquant les motifs de ce rejet conformément aux articles R. 2181-1 et R. 2181-3 du code de la commande publique.

Ces notifications se font via courriel par la boîte marches@ofdt.fr.

Lorsque cette notification intervient après l'attribution du marché public, elle précise, en outre, le nom de l'attributaire et les motifs qui ont conduit au choix de son offre. Elle mentionne également la date à compter de laquelle l'acheteur est susceptible de signer le marché public dans le respect des dispositions de l'article R. 2182-1 du code de la commande publique.

## 4. ANNEXE n°1

### DECLARATION SUR L'HONNEUR

---

Je, soussigné .....

en qualité de .....

agissant pour le compte de (société, entreprise) .....

déclare sur l'honneur que l'entreprise.....

n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique et est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à .....

le.....

Signature